Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026118-DE

L'Isle-sur-la-Sorgue

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2026-118 - ETABLISSEMENT PUBLIC SAINT ANTOINE - DESIGNATION D'UN SUPPLEANT DU REPRESENTANT TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre d'élus		
En exercice	**Présents**	**Votants**
35	31	35

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué 4 novembre 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :
Mme Amélie GHIGO-DIAZ, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Alain OUDARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Annie MEYNARD, M. Romain DUFAUD, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Wiliam COURCINOUX, M. Roman WIEVIORKA, M. Christian MONTAGARD, Mme Nassera FERRADJI, Mme Claire CLARETON, Mme Sandra ROELANDTS-DELAVAL, M. Gérard GAILLARD, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, M. Philippe ROUX, M. Alain PARENT, M. David GALERA, Mme Valérie BASIN, M. Ludovic GERMAIN, M. Laurent PAILLET.

Procurations :
Mme Céline DOUSSOT-MOREL donne pouvoir à M. Laurent PAILLET, Mme Florence CHAMBON donne pouvoir à M. Pierre GONZALVEZ, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Chantal ROUBAUD donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX.

L'établissement public de Saint-Antoine est un établissement médico-social actif sur le territoire communal. Il regroupe 4 structures :

- L'institut médico-éducatif Saint-Antoine (accueil d'enfants et adolescents en situation de handicap)
- Le foyer d'accueil médicalisé Saint-Antoine (accueil d'adultes traumatisés crâniens)
- Le service d'accompagnement à la vie sociale (accompagnement à domicile d'adultes en situation d'handicap sans actes médicaux)
- Le service accompagnement médico-social pour adultes handicapés (accompagnement à domicile d'adultes en situation de handicap avec prise en charge médical)

Par délibération N°DEL2026-075 du 05 juin 2026, le conseil municipal a désigné Mme Claire CLARETON afin de représenter la commune au conseil d'administration de l'établissement public Saint-Antoine.

En raison d'une évolution de la composition des conseils d'administration des établissement et services médico-sociaux (article 18 du décret n° 2026-117 du 20 février 2026 portant mesures de

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026118-DE

simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements), il est nécessaire de nommer un suppléant à Mme Claire CLARETON.

Il est proposé de désigner Mme Brigitte BARANDON en qualité de suppléante pour représenter la commune au conseil d'administration de l'établissement public Saint-Antoine.

Vu le code de l'action social et des familles, et notamment son article R. 315-14-1,
Vu la délibération n°DEL2026-075 du 05 juin 2026 concernant le représentant de la commune au conseil d'administration de l'établissement public Saint-Antoine,

VU l'avis favorable de la commission fonctionnement de la commune du 3 novembre 2026,

APRÈS en avoir délibéré, **DECIDE**

Article 1 : de désigner Mme Brigitte BARANDON en qualité de suppléante de Mme Claire CLARETON pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'établissement public Saint-Antoine
;
Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 10 novembre 2026

Monsieur Denis SERRE
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire





Publiée le 12 novembre 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.